

Congo

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO (R.D.C.)**

auprès de la

**CONFERENCE MONDIALE SUR LA PREVENTION DES
CATASTROPHES (W.C.D.R.)**

KOBE , HYOGO, JAPON - 18-22 Janvier 2005.

Par

**Dr ANTOINE K.M. MINDUA
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent auprès de
l'Office des Nations-Unies et des Institutions Spécialisées à Genève
et
Chef de Délégation**

20 janvier 2005

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au nom du peuple et du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette conférence et pour votre brillante façon de diriger nos débats. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres de votre Bureau.

Je voudrais ensuite remercier le peuple et le Gouvernement du Japon pour l'excellente organisation de cette conférence et pour leur chaleureuse hospitalité.

Je voudrais aussi exprimer la profonde sympathie du peuple congolais à l'endroit de toutes les nations touchées par le récent tsunami de l'Océan Indien.

Enfin, je voudrais dire aux autorités et à la population de la Préfecture de Hyogo combien ma délégation admire le courage et la force dont elles ont fait preuve à la suite du tremblement de terre qu'elles ont connu voici 10 ans.

Monsieur le Président,

Mon pays, la République Démocratique du Congo, est l'un des plus vaste d'Afrique. Il a une superficie de 2,5 millions de Km² et une population d'environ 50 millions d'habitants. Il est connu pour ses ressources naturelles immenses mais aussi pour son climat tropical chaud et humide avec une pluviométrie abondante. Les actions anthropiques mal planifiées et les changements climatiques ont une incidence pernicieuse sur les écosystèmes et entraînent des catastrophes de tous genres²en RDC.

Mon pays connaît aussi d'autres catastrophes naturelles comme des éruptions volcaniques, des tremblements de terre, des inondations des glissements de terrain, des feux de forêt, la sécheresse, des épidémies ou pandémies, etc.

Monsieur le Président,

Les éruptions volcaniques se répètent souvent à l'Est de mon pays. On se rappellera de l'éruption du volcan Nyiragongo en janvier 2002. Celle-ci avait causé le déplacement d'au moins 300.000 personnes sur les 500.000 habitants que comptait la ville de Goma. Cette éruption a détruit 18 % de la ville, laissant 120.000 sans abris mais elle a aussi ruiné 80% de l'économie locale. Le volcan est toujours actif aujourd'hui et le risque éruptif perdure. L'activité permanente du Nyiragongo émet de 12.000 à 50.000 tonnes de dioxyde de soufre chaque jour, à l'origine d'une pollution régionale sans précédent. Une population d'environ 60.000 personnes n'a pas accès à l'eau potable et est donc condamnée à boire l'eau de pluie polluée par les gaz volcaniques riches en soufre et en fluor.

Quant aux tremblements de terre, notre portion du rift est-africain (du lac Albert au lac Tanganika) n'en est pas exempte. Elle connaît une grande activité d'événements sismiques. Au cours du dernier siècle, plus de 15 séismes de magnitude supérieure à 6 sur l'échelle de Richter se sont produits, entraînant des dégâts humains et matériels immenses tant pour mon pays que pour certains de ses voisins (Rwanda, Burundi et Ouganda).

Les glissements de terrain ne sont pas moins catastrophiques. L'effondrement de l'ancienne mine d'Uranium de Shinkolobwe qui a coûté la vie à plusieurs personnes et les effets d'irradiation subséquents continuent à affecter les habitants de la région.

Monsieur le Président,

Si nous ne pouvons pas toujours éviter les catastrophes naturelles, nous pouvons néanmoins limiter leurs effets dévastateurs, notamment par la prévention, par un système d'alerte précoce, par le partage d'informations et d'expériences, par le renforcement des capacités et par la lutte contre la pauvreté.

Conscient que la prévention des risques est à la fois un élément de lutte contre la pauvreté et un élément du développement durable, mon Gouvernement a créé par décret (n°025 du 12 septembre 1990) un Conseil de Protection Civile, cadre de coordination, de concertation, de prévention, d'éducation des populations et d'organisation des secours pour les catastrophes naturelles et autres.

Malheureusement, ce Conseil n'a jamais fonctionné faute de moyens financiers et matériels. Mon pays accuse encore une faiblesse dans le domaine des prévisions géologiques, hydrologiques, météorologiques et climatologiques.

Monsieur le Président,

Mon pays qui s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du groupe africain, a énormément besoin d'apprendre et espère bénéficier de l'assistance technique et scientifique internationale. Il souhaite qu'un Centre de Coordination pour les Catastrophes soit aussi installé en République Démocratique du Congo, notamment en vue de la surveillance permanente.

Il souhaite que la prévention des risques fasse désormais partie de toutes les politiques d'aide au développement.

En conclusion, mon Gouvernement espère que cette Conférence contribuera au renforcement des capacités de résistance communautaire, à la mobilisation des ressources et à la galvanisation des actions mondiales. Car, comme nous le savons tous, la prévention des risques des catastrophes n'est pas une dépense de plus mais un investissement essentiel et un impératif moral.

Je vous remercie.